



La construction des normes internationales du travail

Réalisée par Catherine Spieser et Olivier Giraud (LISE CNRS/CNAM)

Cette étude a été financée par l'Agence d'objectifs de l'IRES

OBJET

Au moment où l'Organisation internationale du travail (OIT) célèbre le centenaire de sa naissance en 1919, sa capacité à contribuer à la régulation de la mondialisation en produisant des normes sociales applicables à l'échelle globale est plus que jamais interrogée. Les activités transnationales des entreprises multinationales posent un défi de régulation d'autant plus saillant que leurs chaînes d'approvisionnement font intervenir des travailleurs, des fournisseurs et des sous-traitants souvent localisés dans des pays à moindre coût salarial et protection sociale sur d'autres continents.

Cette recherche exploratoire poursuit trois objectifs. Elle vise à dresser un bilan critique et prospectif de la manière dont l'OIT s'est saisi de l'agenda de régulation de la mondialisation à travers différentes formes de normes internationales du travail. Elle éclaire les enjeux et les moyens de mise en œuvre de ces normes dans les entreprises. Enfin, elle situe l'OIT dans son environnement relationnel et offre des pistes pour comprendre comment les normes issues du tripartisme à l'OIT s'articulent avec d'autres formes de régulation.

METHODOLOGIE

La méthodologie s'appuie sur un cadre conceptuel combinant plusieurs entrées et grilles d'analyse (par les acteurs, les relations de pouvoirs entre eux, la construction des problèmes et les instruments d'action publics) afin de saisir la construction du consensus, des normes internationales, mais aussi les conflits, à partir d'une sélection de problèmes et d'instruments.

Trois niveaux d'analyse sont investigués:

- l'étude des transformations de l'action de l'OIT depuis la fin des années 1990, saisies à partir de l'évolution des instruments et des débats en son sein,
- la cartographie des positions des mandants actuels sur le rôle de l'OIT aujourd'hui et à l'avenir,
- et enfin l'OIT dans une perspective relationnelle, comme organisation faisant partie d'un régime international de régulation du travail amenée à concurrencer, se coordonner, ou coopérer avec d'autres organisations internationales et les acteurs locaux de la mise en œuvre des normes sur le terrain.

L'enquête empirique est abordée à partir des thèmes suivants, qui ont servi de points d'entrée: la définition du travail décent ; la régulation des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (ou chaînes de valeur) ; les relations entre l'OIT et les entreprises multinationales ; la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants ; le rôle de l'OIT à l'avenir.

La recherche s'est appuyée sur trois types de sources : (i) une revue des travaux de recherche et d'expertise sur l'OIT et les normes sociales inter- et transnationales issus de plusieurs disciplines (science politique, sociologie, droit, histoire), (ii) un corpus de documents produits par l'OIT ou ses mandants et enfin (iii) une série d'entretiens à Genève et à Paris avec des fonctionnaires de l'OIT et des représentants des mandants.

L'étude donne ainsi des clés de lecture permettant de dresser un bilan critique de l'action de l'OIT et restitue les différentes visions de son rôle portées par les acteurs en interne et à l'extérieur de l'organisation.